



LIVRET D'ACCUEIL

Maison des Sources



«Il ne faut pas chercher à rajouter des années à sa vie, mais plutôt essayer de rajouter de la vie à ses années»


John Fitzgerald Kennedy

Ce livret d'accueil a pour ambition de mieux vous faire connaître nos établissements, vous donner des informations utiles sur ceux-ci et sur les conditions de séjour afin de faciliter ainsi votre venue parmi nous.

Il s'adresse à tous les personnes âgées valides, semi-valides ou très dépendantes de plus de 60 ans à la recherche d'un hébergement mais aussi à leurs familles, amis et autres personnes extérieures.

La Direction et le personnel mettront tout en œuvre pour faciliter votre intégration dans ce nouveau lieu de vie et permettre le meilleur déroulement possible de votre séjour.

La Direction, le personnel et les pensionnaires
vous souhaitent la bienvenue



L'EHPAD « La Maison des Sources », inaugurée en 2017, anciennement EHPAD Les Sources et Le Pigeonnier, est un établissement public annexe du Centre Hospitalier de Confolens

Elle est dotée d'une capacité 120 lits.

Elle se compose de :

- ⇒ La Rive Gauche: 45 lits et accueil de jour au RDC;
- ⇒ La Rive Droite: 75 lits dont 12 lits sur l'unité sécurisée;
- ⇒ La passerelle reliant les deux rives.

L'ensemble de l'EHPAD est habilité à l'aide sociale.



Le directoire et le Conseil de Surveillance

C'est l'assemblée délibérante de La Maison des Sources. Il fixe toutes les orientations fondamentales du Centre Hospitalier et de ses établissements annexes, dont l'EHPAD La Direction du Centre Hospitalier de Confolens représente les deux structures et assure la conduite générale des deux établissements.

Amélioration de la qualité

L'EHPAD est engagé dans une démarche continue de l'amélioration de la qualité de ses prestations. Si vous souhaitez porter à notre connaissance des remarques ou suggestions, un Registre des Plaintes et Suggestions est à votre disposition dans le hall d'accueil. N'hésitez pas à le demander à l'équipe. Toutes vos remarques seront prises en compte.

Vos représentants:

⇒ Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

C'est l'instance consultative composée de représentants des résidents familles tuteurs et personnels. Le Conseil de Vie Sociale est consulté sur toutes les questions relatives au fonctionnement, l'organisation, la vie quotidienne de l'EHPAD.

⇒ La Commission des Usagers (CDU)

La CDU veille au respect des droits des usagers du système sanitaire, et facilite leurs démarches. Au CHC, elle est composée de 4 membres (2 titulaires, 2 suppléants), que vous pouvez contacter pour vous faire représenter. Pour plus de renseignements, contactez le cadre de l'EHPAD, ou la Direction de l'établissement (05.45.84.40.28).

⇒ Les personnalités qualifiées

Selon l'article L311-5 du CASF, vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir vos droits, à une personnalité qualifiée issue d'une liste publiée conjointement par le Conseil Départemental, l'ARS et la Préfecture. Pour plus de renseignements, contactez le cadre de l'EHPAD, ou la Direction de l'établissement (05.45.84.40.28).

Le premier contact d'un résident ou d'une famille se fait souvent par un appel téléphonique. Une procédure d'admission précise est établie. Elle comprend, entre autres étapes importantes, une visite des lieux de votre future résidence ainsi qu'un entretien avec le futur résident ou sa famille. C'est une commission d'admission composée des cadres de santé et du médecin coordonnateur qui instruit votre dossier. L'admission du résident est prononcée par la Direction.

Les frais de séjour

Les tarifs journaliers sont fixés chaque année par le Président du Conseil Départemental sur proposition du Directeur du Centre Hospitalier. Ils se décomposent de la manière suivante :

- **un tarif d'hébergement**, à la charge du résident, ou pour partie de l'aide sociale départementale, qui comprend : logement, repas, aide et accompagnement de la vie quotidienne....
- **un tarif dépendance**, à la charge du résident, ou une partie de ce tarif peut être pris en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) auprès du Conseil Départemental, et dépend de la grille AGGIR (Autonomie G érontologique Groupe Iso Ressources).
- **un tarif soins**, pris en charge par l'assurance maladie qui comprend : les soins, les médicaments , petit matériel médical.

Le séjour est payable mensuellement à terme échu. Les médicaments, dispositifs médicaux et produits diététiques sont fournis par la pharmacie du Centre Hospitalier.

L'établissement prend également à sa charge, la rémunération des médecins généralistes libéraux, la rémunération des auxiliaires médicaux libéraux (kiné, ergothérapeutes...), les examens de biologie, les examens de radiologie autres que ceux nécessitant le recours à des équipements lourds (scanner, IRM) lorsque ces examens ne nécessitent pas d'hospitalisation de la personne.

Les aides

Une assistante sociale peut vous conseiller, vous soutenir ou vous aider dans certaines démarches :

constitution d'un dossier A.P.A., aides financières auprès des caisses de retraite ou autres, démarches administratives, mise en place d'aides humaines et matérielles pour un retour à domicile, demande de mise sous protection juridique

Protection juridique

L'article L.472-5 du code de l'action sociale et des familles crée par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 prévoit que l'établissement est tenu de désigner un ou plusieurs agents comme mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour exercer les mesures ordonnées par l'autorité judiciaire.

Un agent désigné au sein de l'établissement satisfait aux conditions prévues à l'article L.471-4 du code de l'action sociale et des familles.

L'Aide au Logement

Versée sous condition de ressources par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) Cette allocation participe au financement des coûts supplémentaires au titre de la dépendance. Aucune condition de ressources n'est exigée.

Elle est réservée à des personnes dépendantes de plus de 60 ans et est versée par le Conseil Départemental.

Si la personne bénéficiait de l'A.P.A. et si elle résidait en Charente avant son admission, aucune démarche ne sera à effectuer.

L'Aide Sociale (A.S.)

Cette aide est sollicitée lorsque le résidant ou sa famille est dans l'impossibilité de régler les frais de séjour. Elle est attribuée par le Conseil Départemental sous conditions de ressources du résidant et des obligés alimentaires.

Aide à la vie quotidienne

Le personnel accompagne le résident dans les actes de la vie quotidienne. Cet accompagnement peut concerner l'aide directe pour certains actes ou de la stimulation, afin que le résident conserve le plus longtemps possible son autonomie (alimentation, toilette, habillage, déplacements...). Cette aide varie en fonction de chaque personne.

Elle fait partie du projet de soins individualisé.

Lors de votre admission, un soignant vous accueille. Il sera le soignant référent au sein de l'équipe. Il est le lien, le repère, entre l'institution, vous-même et votre famille pour tous les sujets du quotidien (linge ou nécessaire de toilette manquant, changement de lunettes, etc....). Néanmoins, vous pouvez vous adresser à n'importe quel membre de l'équipe en cas de besoin.



L'équipe soignante élabore, si possible avec vous ou votre famille, le Projet de Vie Individualisé. Il sert de référence au long de votre séjour et est réévalué selon l'évolution de votre état général.

Les chambres

Les chambres sont individuelles ou doubles avec salle d'eau ou cabinet de toilette selon le bâtiment et WC,

Elles disposent toutes d'un équipement mobilier standard (lit, fauteuil, chevet, bureau), sonnette d'appel d'urgence, branchement téléviseur, téléphone dans toutes les chambres aux « Sources »

Les chambres peuvent être décorées selon les goûts de chacun avec des bibelots, photos, cadres, petits meubles.

Le téléviseur lui-même n'est pas fourni par l'établissement..

Entretien des chambres

L'entretien du logement est assuré par le personnel et cette prestation est comprise dans le prix de la journée d'hébergement.

Le linge

Le linge hôtelier est fourni par l'établissement.

Le linge personnel est fourni par le résident, il doit être marqué. Il est entretenu par l'établissement. Il est déconseillé de faire entretenir du linge délicat.

Les familles qui souhaitent entretenir le linge du résident doivent le signaler au personnel à l'admission ou pendant le séjour.

Un lave linge et un sèche linge ainsi que le matériel de repassage sont à disposition du résident qui souhaite entretenir lui-même son linge.

Restauration

LES REPAS

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de l'hôpital. Elle fonctionne en liaison froide. Un choix de remplacement est proposé par le service restauration. L'équipe pluridisciplinaire est attentive :

- Au respect des goûts et souhaits des résidents ainsi que de leur régime s'il est prescrit : un 1^{er} recueil est réalisé à l'entrée dans le cadre du projet de vie puis réévalué pendant le séjour ;
- A la qualité gustative et la présentation des repas afin de préserver l'appétence pour les repas ; des condiments sont mis à disposition des résidents au centre des tables
- Au plan de table (validé en équipe) élaboré selon les attentes et les besoins des résidents.
- A la sécurité sanitaire, garantie par les protocoles respectés (HACCP).

LES INVITES

Les résidents peuvent inviter leur famille ou amis à déjeuner ; des salons destinés à cet usage. La demande doit être formulée auprès du service la veille avant 14 h en semaine et 48 h avant pour le week-end. Dès la réservation, le règlement est effectué auprès du régisseur de l'établissement. Le prix des repas est affiché dans chaque service et réévalué chaque année.

LES SALLES DE RESTAURANT :

Une grande et lumineuse salle de restaurant sur chaque rive accueille midi et soir l'ensemble des résidents de « la Maison des Sources ».

Ces lieux se veulent agréables chaleureux et confortables, invitent aux échanges et favorisent la convivialité. La décoration change au fil des saisons et fait parti intégrante du projet d'animation. Les jours de fêtes et dimanche une attention particulière est portée au dressage des tables.

L'affichage des menus se trouvent dès l'entrée des restaurants et différentes rives citées.

Dans un salon « cosy » ou plus intime de la rive droite, certaines personnes accueillies nécessitant de l'aide y prennent leur repas afin de privilégier un accompagnement adapté.

De même pour l'unité sécurisée les 12 résidents prennent leurs repas dans le lieu de vie, un salon calme, lumineux et spacieux.

Une fiche d'appréciation des plats est à la disposition de tous. Elle permet d'évaluer un met en particulier. Les repas rythment la journée :

Le petit déjeuner est servi en chambre à partir de 7h30 (le dimanche une viennoiserie accompagne ce début de journée).

Le déjeuner est servi dès midi en salle de restaurant. Il se compose d'un potage, d'une entrée, d'un plat avec sa garniture et d'un dessert. Le pain et le fromage (ou équivalent) sont proposés quotidiennement avant le dessert. Des pichets d'eau sont à disposition sur les tables, un service de vin est proposé aux personnes qui le souhaitent.

Un goûter est distribué à 16h00

Le dîner est servi à 19h00 en salle de restaurant ou en chambre.

Une collation peut être proposée aux résidents la nuit.

Un service des boissons journalier complémentaire a lieu dans la matinée et s'adapte en fonction des saisons et du plan canicule.

Les soins

Les résidents relevant de L'EHPAD ont le libre choix de leur médecin traitant, les visites ont lieu à la demande du résident.

Le Médecin Coordonnateur de l'établissement contribue à la bonne organisation des soins, et fait le lien entre les différents intervenants médicaux, paramédicaux et libéraux.

Les médicaments sont distribués par les infirmières ou le personnel soignant conformément aux prescriptions médicales et au Code de Santé Publique. Aucun apport extérieur de médicament ne peut être admis.

En cas d'urgence, le résident est pris en charge de la même manière que s'il était à son domicile et peut être adressé aux services des urgences du Centre Hospitalier de Confolens.

Un psychologue, une diététicienne sont attachées à l'EHPAD.

Le culte

Les résidents peuvent pratiquer le culte de leur choix en toute liberté dans le respect des autres résidents et du personnel et demander la visite d'un ministre de leur culte s'ils le désirent.

Les résidents ont la possibilité d'assister aux offices religieux.

Coiffure/Esthéticienne/ Pédicure

Un salon de coiffure équipé d'un matériel standard fonctionne au sein du site gériatrique. Le résident a le libre choix du prestataire.

Les tarifs des professionnels sont affichés dans le salon. Les rendez vous sont à prendre auprès des animatrices. Le résident peut aussi s'inscrire spontanément sur une liste de réservation.

Chaque résident est libre de faire appel au prestataire de son choix. Les frais engagés sont totalement à la charge du résident.

Les visites - les sorties - les absences

Les sorties quotidiennes sont libres pour les personnes pouvant circuler seule et sans danger et en prévenant le personnel pour éviter toute inquiétude inutile.

Les résidents peuvent recevoir librement famille et amis au cours de la journée.

Les absences pour les repas, ou pour la journée, ou pour plusieurs jours doivent être signalées au service ou au secrétariat.

Dans tous les cas, l'accompagnant doit être identifié et doit laisser un numéro de téléphone et une adresse afin de pouvoir le contacter.

Le courrier

Il est distribué quotidiennement.

Le résident peut déposer son courrier à poster dans la boîte aux lettres destinée à cet effet dans le hall de La Maison des Sources.

Le téléphone

Tous les résidents peuvent demander une ligne téléphonique personnelle en s'adressant au service des admissions. Les frais d'installation et d'utilisation restent à la charge du résident.

Nuisances sonores

L'utilisation d'appareil de radio, de télévision ou de tout autre système phonique se fera avec discrétion. En cas de difficultés auditives, le port d'écouteurs sera demandé.

Alcool - tabac

L'abus de boissons alcoolisées est interdit.

Conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et sa circulaire d'application pour les établissements sociaux et médico-sociaux, il est interdit de fumer dans les lieux fermés et couverts de l'établissement affectés à un usage collectif. Le non-respect de cette interdiction expose son auteur à une sanction (amende prévue par les contraventions de 3^{ème} classe).

La possibilité de fumer ne peut se faire qu'à l'extérieur du bâtiment ou dans le logement du résident s'il s'agit d'un logement individuel.

Obligations civiques

A chaque fois qu'une élection se présentera, les résidents peuvent bénéficier du taxi à prix préférentiel qui les accompagnera à leur bureau de vote.

Lors d'élections, les résidents ne pouvant se rendre à leur bureau de vote, pourront exercer leur droit de vote par procuration. A chaque opération électorale, le cadre de santé du service recensera les résidents désireux de voter. Le service des admissions se chargera des démarches administratives.

Sécurité

Aucun objet de valeur, ni espèces ne doivent être entreposés dans les chambres.

Une assurance responsabilité civile est demandée à chaque résident afin de couvrir pour les accidents ou dommages qu'il pourrait occasionner entre eux, ou aux structures ou au personnel.

Les résidents sont invités à prendre connaissance des consignes de sécurité contre l'incendie. Elles sont affichées à chaque étage.

Les mesures de sécurité sont à respecter.

En cas d'accident survenant à un usager, la personne qui s'en aperçoit doit donner l'alerte en avertissant le personnel.

Des animatrices sont à votre disposition. Elle participe activement au développement de l'animation dans et à l'extérieur de l'établissement. Des animations prises en charge par toute l'équipe sont proposées à titre gratuit :

- Entretien du corps,
- Travaux manuels,
- Esthétique,
- Jeux de société,
- Spectacle,
- Atelier pâtisserie,
- Sorties et promenades accompagnées,
- Animaux.

Un planning hebdomadaire est proposé, et affiché dans différents lieux de l'établissement, par l'animatrice. Des rencontres intergénérationnelles sont organisées sur place avec le Centre de Loisirs, le Lycée. Des activités complémentaires, sorties à la journée pourront en outre être proposées. Les activités proposées peuvent être individualisées du fait de la dépendance du résident.

La place publique principale, se situant au niveau du hall d'entrée de la Rive Droite, vise à amener de la vie au sein de « La Maison des Sources ». Y seront proposées différentes activités (lecture du journal, jeux de société, discussions).

Dans la passerelle reliant les deux rives, nous trouvons:

- ⇒ **La pause café** permet aux résidents et à leurs proches de prendre une boisson chaude. En dehors des heures d'ouverture, un distributeur de café est à disposition.
- ⇒ **La boutique**: les bénévoles de l'association « Age Vermeil » proposent différents articles pour les résidents. D'autres commerçants et associations, pourront également proposer leurs produits, selon un calendrier déterminé.

ARTICLE I - CHOIX DE VIE : Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

ARTICLE II - CADRE DE VIE : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

ARTICLE III - VIE SOCIALE ET CULTURELLE : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

ARTICLE IV - PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES : Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

ARTICLE V - PATRIMOINE ET REVENUS : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

ARTICLE VI - VALORISATION DE L'ACTIVITÉ : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

ARTICLE VII - LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE : Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

ARTICLE VIII - PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE : La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

ARTICLE IX - DROITS AUX SOINS ET A LA COMPENSATION DES HANDICAPS : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

ARTICLE X - QUALIFICATION DES INTERVENANTS : Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

ARTICLE XI - RESPECT DE LA FIN DE VIE : Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

ARTICLE XII - LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

ARTICLE XIII - EXERCICES DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE VULNÉRABLE : Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

ARTICLE XIV - L'INFORMATION : L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion

EQUIPE DE DIRECTION:

Direction— M. Vincent YOU: Tél. 05.45.84.40.28

Directrice Adjointe— Mme Marie-Béatrice ELLIES: Tél. 05.45.84.40.28

Coordonnatrice Générale des Soins-Mme Nadine MEUNIER: Tél. 05.45.84.40.28

MEDECIN COORDONNATEUR:

Docteur Pierre-André GEOFFROY- Tél. 05.45.84.40.00

EQUIPE ADMINISTRATIVE:

Bureau admission Pôle Gériatrique: Tél. 05.45.84.40.76

EQUIPE PARAMEDICALE DE LA MAISON DES SOURCES:

Cadre de santé—Mme Géraldine LABROUSSE: Tél. 05.45.84.40.75

Infirmières Rive Droite: Tél. 05.45.84.40.40

Infirmières Rive Gauche: Tél. 05.45.84.40.79

PERSONNEL EDUCATIF ET SOCIAL:

Psychologue—Mme Valérie GORON : Tél. 05.45.84.40.77

Assistante Sociale—Mme Carole MOUSSAY : Tél. 05.45.84.40.37



Atelier Dégustation

Atelier Cuisine



Noël



EHPAD La Maison des Sources
Centre Hospitalier de Confolens

Rte du pigeonier-16500 CONFOLENS